



Marocaine mariée à un français et risque d'expulsion

Par Visiteur

Bonjour je suis une marocaine mariee avec un français; en est propriétaire d' un maison j ai fais les 2recours et je veus savoir est ce que je resque expulser meme je suis propriétaire parcontre en est separer et c est lui qui paye le credis

Par Visiteur

Bonjour Madame

Quel est le motif de votre OQTF?
Est ce que votre mari est français?

Cordialement

Par Visiteur

Car il n'a pas signé la communauté de vie il m'a abandonné et il m'a laissé et j'ai reçu un courrier pour quitter le territoire.oui il est français.j ai sebu des violonce conjugale c pour ca il est parti par ce que j ai porter plainte par contre j ai la retirer.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Lorsqu'une épouse est battue par son mari et qu'elle dépose plainte son titre de séjour ne peut lui être retirée.
Avez vous précisé ce fait dans vos recours contre l'OQTF?

Cordialement

Par Visiteur

Oui le recours gracieux il est rejeter par la prefecture ils ont dit car j ai retirer la plainte .il reste maintenant le recours contentieux;je veus savoir le delai de ce recours? merci de votre explication

Par Visiteur

Madame,

Vous avez déjà exercer le recours contentieux devant le tribunal administratif?
si tel n'est pas le cas vous avez un délai d'un mois à compter de la notification de l'OQTF. Pour cela vous devez faire appel à un avocat et le tribunal administratif à 3 mois pour rendre une décision.

Cordialement

Par Visiteur

Mon avocat il vien de poser la recours devant le tribunale je veus savoir comme ont a pas encord lancer une procedure de divorce et je suis proprietaire plus subi des violence gonjugale en peus annuler le oqtf,?et avec mon conjoint je reprend la vie caumune aussi peus annuler le oqtf?

Par Visiteur

Madame,

Le recours que vous venez de faire à pour but d'annuler l'OQTF.

Le fait que vous soyez propriétaire n'a aucune incidence sur votre titre de séjour. Vous ne pouvez invoquer l'argument relatif aux violences conjugales non seulement parce que vous avez retiré votre plainte mais également parce que vous retournez vivre avec votre mari.

Quant au fait que le tribunal va faire droit à votre demande je ne peux préjuger de sa décision.

Cordialement

Par Visiteur

Je veus savoir comment mon mari peus fair pour annuler le oqtf ,? est que il dois fair une attestation de vie commun il est peur de l otourite il veus savoir qoi fair exactement?

Par Visiteur

Madame,

Etant donné que vous avez déjà déposé le recours vous ne pouvez plus rien faire d'autre. Vous êtes obligée d'attendre que le tribunal prenne une décision.

Cordialement